Image not found or type unknown

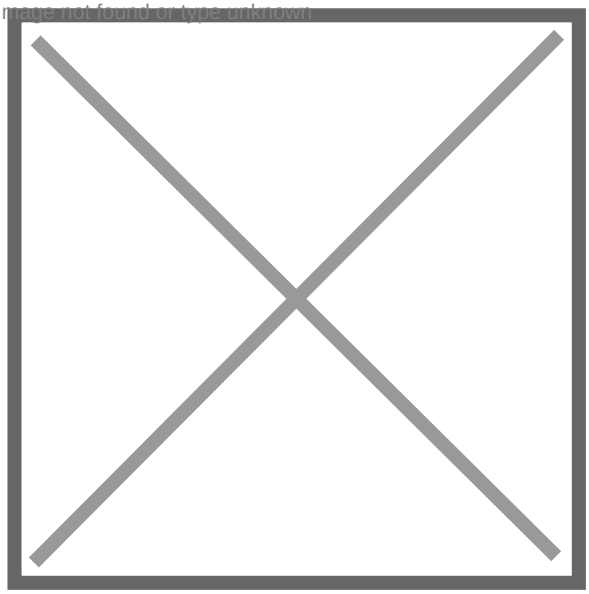

Stationnement interdit pour le 14 juillet

Par **xerus**, le **17/07/2008** à **18:19**

Le 12/07/08 à 8 h, j'ai laissé ma voiture sur un parking, puis je suis parti faire de la montagne pour le week-end avec des amis. En revenant le 14/07, la voiture avait disparu. Elle avait été embarquée par la fourrière à cause des festivités du 14 juillet. Quand j'ai laissé ma voiture le 12/07, aucun panneau ne signalait l'interdiction de stationner pour le 14/07. J'ai récupéré ma voiture en payant les frais de fourrière de 91,50 €. De plus, j'ai une amende de 35 € à payer dans les 45 jours.
Est-il possible de contester la mise en fourrière et la contravention, au motif que je n'étais pas au courant de l'interdiction de stationner au moment où j'ai laissé ma voiture ?

Par **Tisuisse**, le **18/07/2008** à **11:59**

La réponse est non.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés